



**Association
des Ecologistes
Pour le Nucléaire**

ADAS



FESSENHEIM
notre Energie

L'association pour rester connecté aux réalités

ICE *Initiatives pour le climat et l'énergie*

Communiqué de presse

Contacts presse :

AEPN	FNE	ICE	ADAS
Président	Secrétaire	Président	Président
Bruno Comby	Annick Waller	Jacques Maillard	Jean-Pierre Lettron
06 11 84 88 00	06 78 37 21 83	06 85 25 32 27	06 08 02 09 59
aepn@ecolo.org	annick@waller.fr	jacquesmaillard@wanadoo.fr	jplettron@orange.fr

Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN)

Association «Fessenheim notre Energie » (FNE)

Association « Initiatives pour le climat et l'énergie » (ICE)

Association de défense des actionnaires salariés d'EDF (ADAS)

Communiqué commun aux quatre associations au sujet de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim

Les quatre associations soulignent l'urgence et l'importance, à la fois au niveau stratégique, écologique, économique, climatique et pour l'indépendance énergétique de la France, de ne pas fermer prématurément la centrale nucléaire de Fessenheim. Il s'agit d'une grave erreur de dimension historique.

Cette centrale est reconnue sûre par l'ASN. Elle pourrait rendre de bons et loyaux services, tout en rapportant de l'argent, pendant encore au moins 20 ans.

Elle évite le rejet de 10 millions de tonnes de CO2 par an dans l'atmosphère et est parfaitement apte à continuer à fonctionner, comme c'est le cas pour les réacteurs similaires autorisés à fonctionner jusqu'à l'âge de 60 ans par la NRC (Nuclear Regulatory Commission) aux Etats-Unis. Les deux réacteurs de 900 MW chacun de Fessenheim (1800 MW en tout) ont produit depuis 40 ans et pourraient continuer à produire durant encore 20 ans, une électricité abondante, propre, sûre, à moindre coût, rapportant à EDF et aux français 500 millions d'€ par an et 20 milliards d'€ en 40 ans.

Par une requête et un mémoire en réplique, déposés au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat les 29 mai et 18 juin 2020, l'Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN), l'association « Fessenheim notre Energie » (FNE), l'association « Initiatives pour le climat et l'énergie » (ICE) et l'Association de défense des actionnaires salariés d'EDF (ADAS) ont contesté cette fermeture prématurée, ainsi que le non-respect des règles administratives à cette occasion, et ont demandé au juge des référés du Conseil d'Etat, d'ordonner la suspension de l'exécution du décret n°2020-129 du 18 février 2020 portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim, jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ait statué au fond concernant la requête en annulation formée par ces quatre associations contre ce décret.

Elles prennent acte de la décision du juge des Référés du Conseil d'Etat en date du 19 juin 2020 ayant reconnu leur intérêt à agir mais rejeté leur requête en référé (demande de suspension du décret), et les 4 associations poursuivent donc avec détermination le combat juridique en préparant maintenant leurs arguments sur le fond de l'affaire.

La centrale de Fessenheim est le socle de l'approvisionnement électrique de l'Est de la France. Elle apporte une contribution essentielle à l'économie alsacienne et préserve l'autonomie stratégique de la France, en assurant, à tout moment, dans la plus grande sécurité, l'équilibre entre l'offre et la demande en énergie électrique.

Le site de production d'électricité de Fessenheim est un moyen sûr, compétitif, non carboné, pilotable en fonction de la demande, capable de produire 1800 MW d'électricité, même en l'absence de vent et de soleil.

Les quatre associations soulignent l'absence de moyen de production non carboné permettant de s'y substituer. Une énergie intermittente et aléatoire ne peut en aucun cas remplacer une énergie pilotable.

Ce retrait d'exploitation va à l'encontre de la poursuite de l'objectif de l'équilibre des comptes des administrations publiques, du principe de précaution au regard de la sûreté du système électrique français, et de la lutte contre l'effet de serre climatique.

Elles rappellent que la poursuite de l'exploitation de Fessenheim, dans l'attente du démarrage de Flamanville 3, aurait été parfaitement compatible avec la limite de 63,2 GW établie dans la Loi, de la puissance nucléaire installée, laquelle représente à ce jour seulement 46,6 % de la puissance électrique installée en France.

Le programme nucléaire français, dont Fessenheim est un symbole, est une immense réussite française, jusqu'à présent admirée et respectée dans le monde entier.

La France va avoir besoin demain d'encore davantage d'électricité nucléaire, propre et respectueuse de l'environnement, pour alimenter les millions d'objets connectés et de voitures électriques, qui arrivent bientôt dans nos maisons et sur nos routes.

En résumé :

La fermeture prématurée en 2020 de la centrale nucléaire de Fessenheim est une grave erreur industrielle (contraire à la loi Florange qui interdit de fermer une usine rentable en état de poursuivre son exploitation), une erreur stratégique (fragilisation de notre indépendance énergétique, manque de vision et d'anticipation du développement de la mobilité électrique et des objets connectés), un gigantesque gaspillage économique dont la France pourrait se passer en pleine crise économique (20 milliards d'euros jetés par la fenêtre et aggravation du déséquilibre de la balance commerciale), ainsi qu'une erreur écologique qui augmentera de 10 millions de tonnes chaque année les émissions de CO2 en France), une erreur technique qui déstabilise le système électrique en France comme en Europe, et enfin une erreur politique qui se paiera, tôt ou tard, dans les urnes, les français pleins de bon sens comprenant bien qu'ils ont été bernés. Sans doute le comprendront-ils encore mieux lorsque, dès l'année prochaine, le prix de l'électricité augmentera et lorsque surviendront les prochaines coupures d'électricité.